

Réunion APRC

Région Bourgogne Franche Comté

06/04/2019 près de Besançon.

1. Les présents, les absents.

Les présents -21- :

- Franche-Comté : Marie-Odile et Simon GIRARDET (correspondant FC), Christine et Bernard LAMY. Jeanne AMIOTTE, Joseph SOEUR, Bernard et Bernadette SIMON, Jeanne Antide et Daniel RICHARD, Roland et Conchita MOYSE Bernadette GIRARD, Edith ROBERT, Michel VILLEMAGNE

- Bourgogne : Colette THOMAS (animatrice), Alain GAUTHIER, Gérard BOUZEREAU, Gérard BARTHOULOT, Renée et Jacques BOSS

Les absents excusés -28- :

- pour la Franche-Comté : Isabelle SAINTOT, Marc LESAGE, Marcel et Geneviève MARGUET, Marie-France BARBIER, Joseph et Jeannette ROBBE, Philippe LAGONDET, Louis et Monique COURT, Gisèle BOITEUX, Michel LABB, Roselyne MOINE, René et Nicole MILLE, Xavier FAIVRE-PIERRET, Bernadette GIRARD, Edith ROBERT, Gaby JACQUET, Mado MOUREAU, Michel GRAB

- pour la Bourgogne : Évelyne et Jean-Luc GRASSET, Solène BRIERE (empêchée par la distance et son travail salarié), Séverine DUBOIS (arrêt maladie), Bernard OUTTIER en Mission Hors France. Empêchements dus à des problèmes de santé : Claude-Madeleine OUDOT, Jean AUBELLE, Roger JAFFLIN, Dominique MICHELEZ,

A LE MATIN

Brève évocation du passé et long exposé du devenir de chacun des présents

A la demande majoritaire des présents, ce premier point est traité 2h durant.

Le vécu est dense, circonstancié et marquant. Après un bref panorama sur l'activité culturelle passée pour chacun.e, on en vient aux restes de souvenirs traumatiques de la guerre d'Algérie, à l'activité de mission au Niger, au Liban, dans un dicastère du Vatican, à la gestion de structures éducatives du Handicap... On s'attarde à la militance syndicale en usine ou dans les transports, liée aux reclassements professionnels post engagements religieux...

La vie active a été très impliquée dans les domaines de l'assurance, de la librairie, dans les fonctions d'infirmerie ou d'animation sociale individuelle ou collective dans des cités ouvrières, dans l'action auprès des migrants et de populations pauvres et/ou dans la misère.

Le devenir porte la passion d'être et d'agir malgré la gêne du vieillissement. Les handicaps moteur, visuel, auditif, ont un impact variable et affectent souvent le moral à la maison. La réunion APRC est qualifiée de temps et de lieu qui permettent ce partage si rare ailleurs.

Certains ont donné plus de 15 ans non-stop dans les Restau du Cœur, d'autres militent via des associations dans la prévention santé (anti-tabac / anti-alcoolisme, prévention cardiaque, hygiène alimentaire ou mentale...)

D'autres vont visiter d'ex-AMC et assurent de l'aide dans des dossiers ACR ou encore secours Corref, ou du soutien administratif (trop de papier... négligences, méconnaissance de divers savoir-faire, dont l'informatique).

Plusieurs d'entre nous, octogénaires, qui ont adopté des enfants ont à épauler le devenir

de ceux-ci, âgés de 30 à 40 ans, souvent tourmenté ; s'il y a des réussites et de la confiance, ce n'est pas sans angoisser le quotidien.

D'autres sont lancés dans l'accueil de demandeurs d'asile, parfois de déboutés, au sein d'un dispositif de 12 couples aidants, analogue au groupe Welcome de Bordeaux : là, c'est avec un accompagnement pour les innombrables démarches administratives, plus loin c'est avec un accompagnement santé sérieux ; c'est encore un suivi difficile de mineurs isolés demandeurs d'asile.

D'autres ont initié une association, pour l'écoute des nouveaux endeuillés avec préparation d'obsèques civiles, voire religieuses, au funérarium de leur ville. Ils sont très sollicités...et en partie jalouxés par des cléricaux.

D'autres enfin connaissent des réconciliations avec leur fratrie, avec certains de leurs enfants, leur conjoint, ou ressentent péniblement la solitude.

La plupart comptent sur l'équipe juridique APRC pour les procès, se reconnaissant dépassés par ce combat, mais écœurés par le blocage des autorités religieuses. Ils trouvent que le CA de l'APRC est efficace... Plusieurs sont allés inscrire notre combat dans les cahiers municipaux de doléances ou encore envisagent d'aller soutenir Claude au TGI section sociale de Besançon

L'APRES-MIDI

Impressions sur l'AG ordinaire et extraordinaire du 16/17 Mars 2019

Alain GAUTHIER, Isabelle SAINTOT, Simon GIRARDET ont représenté les adhérents à l'AG), mais les adhérents non disponibles de Bourgogne Franche Comté ont, contrairement aux années précédentes, renvoyé peu de pouvoirs malgré des relances insistantes de Colette, Isabelle et Alain. Notre petit nombre de pourvois a étonné des membres du CA.

Le bulletin spécial AG de fin Janvier 2019 apportant des informations (notamment le rapport d'activité, les rapports des commissions, le rapport financier) et planifiant le déroulement de l'AG de mars 2019 avait été lu et bien pris en compte. Il a amené quelques précisions sur les affaires juridiques.

Quarante-sept participants...très bonne assemblée, organisation serrée excellente. Accueil, prévenant et efficace. Clarté des explications pour régler sa quotepart. Pointage rigoureux des votes et des va-et-vient des présents. Dans l'ensemble, les horaires ont été respectés.

Le président, demandant toujours l'avis de l'assemblée quand il y avait des points de divergence, a assuré le job. La participation active de l'assemblée s'est manifestée pleinement pendant l'examen des modifications des statuts pour réajuster les amendements déjà proposés ou quand il a fallu regrouper tout l'ensemble, le remettre en forme pour pouvoir l'adopter en 2020. Idem lors du débat et l'adoption des orientations.

Il y a eu beaucoup de dialogues de qualité par petits groupes à table. En soirée, nous étions, environ 40 à écouter le texte de Victor Hugo sur Claude Gueux, dit par Laure Marie, et les deux chansons de Marc-Antoine Désaugiers (chansonnier, poète, goguettier et vaudevilliste) chantées par Emmanuel, suivies d'improvisations extras au violon.

La formation juridique du dimanche après-midi 17/03 a été cadrée dans un horaire minuté. Elle était pointue et nuancée. Elle indiquait les références aux articles du code de sécurité sociale. Les 18 présents n'ont pas cessé de prendre des notes. Les explications de Joseph, présentées en 24 diapos Power point, étaient limpides. Je me suis situé plutôt comme celui qui apporte des notes de bas de page d'un exposé ...conduit par Joseph... parfois avec un peu d'humour.

Se mettre tout cela dans la tête, pour celles et ceux qui réfléchissent à une procédure, ne

va pas de soi, idem pour le « tutorat » en région, qui est sûrement nécessaire.... Les questions-réponses ont montré combien il est important pour chacun de parler de son affaire, de discuter du comment, des enjeux et aussi d'en voir le sens par rapport au combat global de l'APRC.

La réclamation collective à l'Europe est en attente. Elle est portée par ESAN- RESEAU EUROPÉEN D'ACTION SOCIALE qui est une OING -Organisation Internationale Non Gouvernementale- agréée à nouveau en 2018 par le comité européen des droits sociaux pour recevoir des réclamations collectives relatives aux pratiques sociales des états membres de l'Union Européenne.

Avant de l'envoyer, l'APRC a saisi le premier ministre du gouvernement. Il vient de répondre qu'il oriente notre demande vers Jean Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites. ...Si cette direction s'avère sans suite, alors la réclamation collective sera enfin adressée au Comité des droits sociaux européen.

En fin d'AG, le sentiment d'une réelle fraternité entre tous et toutes a donné l'impression d'une bonne cohésion pour avancer sur les chemins difficiles, pour reprendre les relations avec les parlementaires, pour examiner avec le recul de l'éloignement, les pistes de travail suggérées par le président, des membres du groupe juridique, Christiane, Jean et d'autres.

Actualité : Les mandats d'administrateurs à la Cavimac s'achevant en fin juin, l'APRC propose : Jean Doussal, Christiane Paurd et Isabelle Saintot, à l'agrément du président de la Cavimac pour validation par le ministère de tutelle. La région leur souhaite bonne chance. Il reste encore un poste à pourvoir

Ont été brièvement commentés nos liens inter-associatifs (Apecc, Avref, Sentinelle...) le procès Barbarin,/Preynat et les reportages sur les pédophiles et les religieuses abusées.

Nos affaires en justice

On revient sur le problème des communautés nouvelles. Diverses affaires sont soumises à l'un ou l'autre de la commission juridique, qui entraînent des échanges exploratoires, des propositions de courrier, de longues périodes d'hésitation avant d'agir. En effet, les partants peinent à se dégager de l'emprise radicale que leur a fait adopter un mode de vie conforme à la règle de la communauté et à se vouer exclusivement à son service. Il faut des années pour se reconstruire hors de l'influence qui a annihilé les combattivités nécessaires dans la société civile.

Des affaires pour des calculs de pension erronés sont en instance à Rennes, Rouen, Besançon et aussi en cour d'appel à Paris, Clermont-Ferrand. Deux autres dossiers vont être déposés à Lille et Bourg en Bresse.

Trois affaires sont en cour de cassation : un premier arrêt sera publié le 9 mai tandis que les deux autres, l'un sur USM 2, l'autre sur une communauté nouvelle, devraient être jugés fin septembre début octobre.

Le dossier USM2 semble aller dans une direction défavorable ; l'APRC a fourni un argumentaire complémentaire, élaboré à partir des affaires gagnées, pour le faire soumettre à l'avocat intervenant en défense.

Dans le suivi de l'autre affaire, voilà qu'au détour d'un document de parcours, nous redécouvrons que l'obstination adverse à vouloir renverser toute la jurisprudence acquise en 10ans de procédures judiciaires devient sérieuse : la position des autorités épiscopales, de la CAVIMAC et des communautés nouvelles aurait des chances de se voir retenue.

Vu les critères religieux définis par le culte, qui concernent autant les collectivités religieuses homologuées que leurs membres, il ne serait pas anormal que les périodes définies comme hors critères ne relèvent pas de la CAVIMAC et de sa protection subsidiaire. Il ne serait pas anormal que les collectivités soient désormais poursuivies en dommages et intérêt. Cela vaudrait pour l'avenir, sans qu'il y ait lieu de poursuivre !

Nous avons travaillé à une réplique supplémentaire. Elle a été remise à maître Gatineau, notre avocat. Nous avons souligné que le législateur de 1978 a demandé aux collectivités religieuses de « déclarer à la caisse les personnes relevant d'elles » (Cf. R 382-84, al. 1-2 CSS reprenant le décret 79-607 du 3 juillet 1979, publié en application de la loi du 2 janvier 1978, en son article 21).

Comme l'a rappelé souvent la Cour d'appel de Rennes : Il s'agit d'une simple formalité : *comme de dire Mr X est bien domicilié dans ma maison/ou encore travaille dans mon entreprise.*

Or, depuis la création de la caisse, le culte qualifie d'abord le degré d'appartenance religieuse selon son droit canon d'église-de 1917 puis de 1983 - avant de déclarer le jour à partir duquel elle la reconnaît. C'est à cette date que le membre reconnu est défini comme bénéficiaire d'une protection sociale vieillesse, en partie restreinte par rapport au droit civil. Or la législation républicaine a pourtant voulu généraliser à tous sans restriction, la protection sociale. La cour de cassation devrait produire son arrêt courant novembre ou décembre 2019

Il est déjà 16h 30. Retour chez soi, certains ayant encore 2 heures 30 de trajet !

Ne pas oublier :

A inscrire dans vos agendas :

La rencontre amicale/détente est fixée au jeudi 11 juillet 2019.

Le lieu et l'organisation seront précisés prochainement
par les AMC de la Franche Comté.

Colette Thomas-Alain Gauthier le 14 Avril 2019